# Contrôles sanitaires et classements des sites de la région en 2010

L'agence régionale de santé Rhône-Alpes effectue chaque année le contrôle sanitaire des sites de baignade de la région. Des prélèvements sont réalisés durant la saison balnéaire et leur analyse est effectuée par des laboratoires agréés par le ministère chargé de la santé.

Dans ce dossier, vous trouverez les résultats d'analyse des sites de baignade de la région pour l'année 2010, et le classement, de A à D pour chacun d'entre eux grâce aux cartes départementales jointes. Au total, ce sont 238 sites de baignades qui ont été contrôlés pendant la saison balnéaire 2010 et 1279 analyses bactériologiques qui ont été réalisées.

Un contrôle sanitaire des eaux de baignade en temps réel Comme chaque année, les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé (ARS) organisent le contrôle de la qualité des eaux de baignade pendant la saison balnéaire, et mettent en ligne sur le site internet http://baignades.sante.gouv.fr les résultats de ces contrôles, en temps réel durant toute la saison.

La surveillance bimensuelle comprend l'examen des lieux et un contrôle des conditions générales d'hygiène du site, des mesures et relevés in situ sur la transparence, la couleur de l'eau, le pH, la température et la présence anormale d'odeur, d'huiles ou de mousse, et une prise d'échantillons à des fins d'analyses en laboratoire.

Les analyses destinées à évaluer la qualité bactériologique de l'eau portent sur le dénombrement des bactéries indicatrices de contaminations fécales.

Sur la base de ces résultats, à l'issue de la saison balnéaire, chaque eau de baignade est classée dans l'une des catégories suivantes :

Catégorie A Eaux de bonne qualité
Catégorie B Eaux de qualité moyenne
*Eaux de baignades conformes aux normes de l'union européenne*

Catégorie C Eaux pouvant être momentanément polluées
Catégorie D Eaux de mauvaise qualité
*Eaux de baignades non conformes aux normes de l'union européenne*